

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE CHARLEVOIX  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMÉON

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Siméon, tenue lundi le quatrième (4<sup>e</sup>) jour du mois de mars 2019, à dix-neuf heures (19 h 00), au 225 de la rue Saint-Léon à Saint-Siméon.

Sont présents les membres du conseil suivants :

Madame Diane Dufour, ainsi que messieurs Gilles Harvey, Jean-Guy Harvey, Réjean Hébert, Claude Poulin et Dany Tremblay, sous la présidence de monsieur le maire Sylvain Tremblay.

Sont aussi présents madame Sylvie Foster, directrice générale et monsieur Gérard Bouchard, directeur général adjoint.

Tous formant quorum.

Une première période de questions réservée au public débute à 19 h 02 et prend fin immédiatement (aucune question).

#### **Rés # 19-03-01      ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Tous les membres du conseil municipal ayant pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par madame Sylvie Foster, directrice générale, sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'en faire l'adoption en y ajoutant le point suivant :

2.5      CLE La Malbaie et Baie-Saint-Paul – Projet pour travailleurs saisonniers.

#### **Note                      LE BON COUP**

Monsieur le maire mentionne l'excellent travail bénévole effectué par M. Bernard Morneau qui s'occupe de la génératrice donnant de l'électricité à la pompe alimentant en eau potable le secteur de Baie-des-Rochers depuis plusieurs années lors de pannes électriques.

#### **Rés # 19-03-02      ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 FÉVRIER 2019**

Sur proposition de monsieur Réjean Hébert, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 4 février 2019, et ce, avec dispense de lecture ; une copie dûment conforme ayant été remise à tous les membres du conseil dans les délais prescrits par le Code municipal de la Province de Québec.

**Rés # 19-03-03            ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 25 FÉVRIER 2019**

Sur proposition de monsieur Jean-Guy Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 25 février 2019, et ce, avec dispense de lecture ; une copie dûment conforme ayant été remise à tous les membres du conseil dans les délais prescrits par le Code municipal de la Province de Québec.

**Rés # 19-03-04            COMPTES**

Sur proposition de madame Diane Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers que ce conseil approuve les comptes de la Municipalité de Saint-Siméon, ci-après présentés et autorise la directrice générale / secrétaire-trésorière, madame Sylvie Foster ou son adjoint à en faire le paiement :

- Comptes (C1906785 à C1906881, L1900003 à L19000010)	216 505,50 \$
- Salaires et rémunérations des employés et des élus	41 543,11 \$
- Frais de déplacement	612,15 \$
<b>TOTAL</b>	<b>258 660 76 \$</b>

**Rés # 19-03-05            ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 239 DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATION (PARAPLUIE) ET UN EMPRUNT DE 311 150 \$**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Siméon désire se prévaloir du pouvoir prévu au deuxième paragraphe du deuxième alinéa à l'article 1063 du Code municipal du Québec;

ATTENDU QUE des travaux de mise aux normes de différentes infrastructures municipales sont nécessaires;

POUR CES  
MOTIFS

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le règlement N° 239, décrétant un règlement d'emprunt « parapluie » et un emprunt de 311 150 \$.

Que celui-ci soit soumis au MAMH pour approbation.

**Rés # 19-03-06            PROJET POUR TRAVAILLEURS SAISONNIERS**

Sur proposition de monsieur Jean-Guy Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers de présenter un projet auprès du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale pour 3 de nos travailleurs saisonniers dans le cadre du programme de « Demande de soutien financier – mesure de formation en entreprise ». Que la Municipalité de Saint-Siméon s'engage à assumer les frais reliés aux avantages sociaux.

Madame Johanne Dallaire, agente de développement est autorisée à signer tout document en rapport avec ladite demande.

**Rés # 19-03-07                    PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU  
ROUTIER MUNICIPAL (PAARRM)**

ATTENDU QUE                    notre municipalité désire présenter une demande d'aide financière dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PARRM), pour l'année 2019-2020 ;

ATTENDU QUE                    la rue de l'Aqueduc nécessite des améliorations importantes ;

ATTENDU QUE                    les travaux consisteraient à refaire une couche de pavage et réparer quelques ponceaux;

ATTENDU QUE                    l'estimé des travaux cités au paragraphe précédent est de l'ordre de 50 000 \$ ;

POUR  
CES MOTIFS,                    Sur proposition de madame Diane Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Siméon dépose une demande d'aide financière de l'ordre de 40 000 \$, à notre députée provinciale, madame Émilie Foster, afin de concrétiser la réalisation de ces travaux d'amélioration.

**Rés # 19-03-08                    UTILISATION DE RADARS PÉDAGOGIQUES**

ATTENDU QUE                    trois (3) routes provinciales traversent la municipalité de Saint-Siméon;

ATTENDU QUE                    des vitesses de 160 km/h ont été répertoriées dans des zones de 50 km/h;

ATTENDU QUE                    le ministère des Transports procède à l'évaluation d'un projet pilote depuis le 22 mai 2015 sur les radars pédagogiques sans avancement sur ce dossier;

ATTENDU QUE                    ledit ministère souhaite acheter de nouveaux radars pédagogiques pour prolonger le projet actuel;

ATTENDU QUE                    le dernier gouvernement s'est engagé à mettre en place une solution temporaire, mais que des solutions permanentes doivent également être envisagées.

EN  
CONSÉQUENCE,                    il est proposé par monsieur Gilles Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers que le comité exécutif autorise l'utilisation des radars pédagogiques sur le territoire de la municipalité pour prévenir des accidents et sauver des vies et à poursuivre ses actions pour faire pression sur les instances gouvernementales afin de trouver une solution concrète et permanente pour ralentir la vitesse sur les routes provinciales qui traversent la municipalité.

c.c.                                    Ministère des Transports du Québec  
Députée provinciale de de la circonscription de Charlevoix-Côte-de-Beaupré  
Fédération des municipalités du Québec  
Fédération canadienne des municipalités  
Union des municipalités du Québec  
Fédération des Village-relais  
Association des plus beaux villages du Québec  
Les MRC de Charlevoix-Est, Charlevoix, de la Haute-Côte-Nord et de Saguenay  
Les municipalités de Charlevoix-Est (via notre MRC).

**Rés # 19-03-09      DÉFI PIERRE LAVOIE**

Sur proposition de monsieur Dany Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le passage dans notre municipalité du groupe de cyclistes de l'évènement "Le Grand défi Pierre Lavoie" le 13 juin 2019. Il est aussi autorisé d'utiliser un « drone » (aéronef non habité) pour capter des images du convoi et de la municipalité, selon les règles de « Transport Canada ».

**Rés # 19-03-10      PONT ENJAMBANT LA RIVIÈRE DU PORT-AU-PERSIL**

ATTENDU QUE la direction générale des structures du ministère des Transports du Québec a procédé à la rédaction d'une « étude hydraulique » relative au pont enjambant la rivière du Port-au-Persil (structure N° P-13824) ;

ATTENDU QUE ladite étude a été présentée à notre municipalité le 22 février dernier lors d'une rencontre au bureau du MTQ à Québec, à laquelle assistait notre maire, notre ingénieur, la députée provinciale et son attachée politique ;

ATTENDU QUE l'étude révèle que cette structure n'a pas un bon rendement hydraulique et qu'il faut procéder à son remplacement ;

ATTENDU QUE les changements climatiques nous permettent de conclure que les événements du type « ouragan » ou d'autres du genre vont se produire de plus en plus souvent et qu'ils affecteront encore les structures de ce genre ;

ATTENDU QUE la nouvelle structure devrait avoir une ouverture minimale de 15,0 mètres ;

ATTENDU QUE lors de la présentation de l'étude, le 22 février dernier, le ministère des Transports du Québec a confirmé à notre maire que ledit ministère procédera à la reconstruction d'un nouveau pont d'ici quatre (4) ans ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Gilles Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers de demander au ministère des Transports du Québec de procéder à la reconstruction du pont de la rivière du Port-au-Persil (structure N° P-13824) dans les plus brefs délais afin d'éviter que d'autres dommages se produisent suite aux changements climatiques .

c.c. Mme Émilie Foster, Députée provinciale de la circonscription de Charlevoix-Côte-de-Beaupré.

**Rés # 19-03-11      DÉCLARATION CITOYENNE D'URGENCE CLIMATIQUE**

ATTENDU l'augmentation dans l'atmosphère des gaz à effet de serre (provenant de l'industrie, des transports, de l'agriculture et de la fonte du pergélisol) et l'augmentation de la température moyenne du globe qui, par sa vitesse, dérègle de façon sans précédent le climat mondial;

ATTENDU QUE tous les indicateurs scientifiques montrent que nous sommes en crise climatique, que nous nous dirigeons à court terme vers une catastrophe appelée « bouleversement climatique abrupt et irréversible » qui menace la civilisation et la vie;

ATTENDU les actions insuffisantes des acteurs politiques face à la situation dramatique qui se développe dangereusement;

ATTENDU QUE le conseil de sécurité de l'ONU qualifie le changement climatique d'amplificateur de menace à la paix et à la sécurité;

ATTENDU QUE plusieurs organismes, MRC et municipalités ont déjà endossé cette déclaration;

EN  
CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Réjean Hébert et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil de la Municipalité de Saint-Siméon approuve la « Déclaration citoyenne universelle d'urgence climatique » et reconnaît l'état d'urgence climatique.

**Rés # 19-03-12      POLITIQUE DE GESTION DU « PLASTIQUE »**

Sur proposition de madame Diane Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers de bannir de nos édifices municipaux les bouteilles d'eau en plastique en guise de geste pour l'environnement.

**Rés # 19-03-13      NOMINATION DE TROIS (3) MEMBRES SUR LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)**

Sur proposition de monsieur Jean-Guy Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers de reconduire les mandats de mesdames Suzanne Carré et Pierrette Latulippe, ainsi que celui de monsieur Serge Bouchard, comme membres de notre Comité consultatif d'urbanisme (CCU), pour une période de deux (2) ans, soit jusqu'au 1<sup>er</sup> mars 2021, selon les mêmes conditions que celles édictées à la résolution numéro "05-03-11" et le règlement numéro 17.

**Rés # 19-03-14      ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 240**

Sur proposition de madame Diane Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le règlement portant le numéro 240, amendant le règlement de zonage N° 196, comme suit :

- modifiant le règlement de zonage N° 196, en autorisant l'usage « résidence de tourisme » dans les zones V-36 et HA-124.

**Rés # 19-03-15      DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE " 19-01 "**

ATTENDU la recommandation que notre Comité consultatif d'urbanisme (CCU) a émise le 27 février 2019 ;

POUR CE MOTIF sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder la demande de dérogation mineure portant le numéro 19-01, au propriétaire du lot 5 728 086, au cadastre officiel de la Paroisse de Saint-Siméon (matricule 4606 85 1655), aux fins de réputer conforme la hauteur d'un garage de 7,43 mètres, alors que l'article 6.2.4-6°, du règlement de zonage N° 196, stipule que la hauteur maximale ne doit pas excéder 7,01 mètres.

**Rés # 19-03-16 PRÉSENTER NOTRE CANDIDATURE DANS LE CADRE DU « PRIX INSPIRATION 2019 DES VILLAGES-RELAIS »**

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers de présenter notre candidature dans le cadre du « Prix Inspiration 2019 des Villages-relais », relativement au « Projet SAUVÉR ».

Madame Johanne Dallaire, agente de développement est autorisée à signer tous documents en rapport avec ladite demande.

**Rés # 19-03-17 CONCOURS « LES PRIX DU PATRIMOINE DE CHARLEVOIX » - VOLET MISE EN VALEUR DU PAYSAGE**

Sur proposition de monsieur Dany Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers de présenter notre candidature dans le cadre du concours « Les prix du patrimoine de Charlevoix – Volet Préservation et mise en valeur du paysage » pour le projet « Traversée d'agglomération », auprès de la MRC de Charlevoix-Est.

Madame Johanne Dallaire, agente de développement est autorisée à signer tous documents en rapport avec ladite demande.

**Rés # 19-03-18 CONCOURS « LES PRIX DU PATRIMOINE DE CHARLEVOIX » - VOLET INTERPRÉTATION ET DIFFUSION**

Sur proposition de monsieur Dany Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers de présenter notre candidature dans le cadre du concours « Les prix du patrimoine de Charlevoix – Volet Interprétation et diffusion » pour la « confection de panneaux d'interprétation », auprès de la MRC de Charlevoix-Est.

Madame Johanne Dallaire, agente de développement est autorisée à signer tous documents en rapport avec ladite demande.

**Rés # 19-03-19            RATIFIER LA DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DÉPOSÉE DANS LE CADRE DU « PROGRAMME D'EMPLOIS VERTS DANS LE CADRE D'EXPÉRIENCE EMPLOI ÉTÉ »**

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers de ratifier notre demande d'aide financière déposée auprès de l'Association canadienne des parcs et loisirs, visant l'emploi de deux (2) techniciens en aménagements paysagers dans le « Programme d'emplois verts dans le cadre d'Expérience emploi été ».

Que la municipalité s'engage à payer la partie non subventionnée dudit programme.

Madame Johanne Dallaire, agente de développement est autorisée à signer tous documents en rapport avec ladite demande.

**Rés # 19-03-20            MÉMOIRE SUR LA « VILLÉGIATURE »**

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers de déposer le mémoire «La Villégiature, comme moyen d'assurer le développement» auprès de M. Jonathan Julien, ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles.

c.c.    Mme Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et  
Ministre responsable de la région du Saguenay–Lac-St-Jean  
Mme Émilie Foster, Députée de Charlevoix–Côte-de-Beaupré, Adjointe parlementaire du  
ministre des Finances  
Mme Sylvie Boucher, Députée de Beauport — Côte-de-Beaupré — Île d'Orléans —  
Charlevoix  
Fédération des municipalités du Québec  
Fédération canadienne des municipalités  
MRC de Charlevoix-Est  
Association des directeurs municipaux du Québec

**Rés # 19-03-21            DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC**

Sur proposition de monsieur Dany Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser monsieur Alexandre Martel à présenter une demande d'aide financière dans le cadre du "*Programme d'assistance financière aux manifestations locales pour la Fête nationale du Québec*", qui se tiendra dimanche le 23 juin prochain.

c.c.                            SNQ de La Capitale.

**Note                            SEMAINE DE RELÂCHE**

Monsieur le maire fait l'énoncé des activités qui se déroulent pendant la semaine de relâche, soit du 3 au 9 mars 2019 inclusivement, soit :

- visionnement d'un film au Centre communautaire Raymond-marie-Tremblay, jeudi le 7 mars en après-midi;
- glissade dans la rue du Festival, samedi le 9 mars en après-midi.

**Rés # 19-03-22          DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LES FÊTES DU 150<sup>e</sup>  
ANNIVERSAIRE DE LA FONDATION DE SAINT-SIMÉON**

Sur proposition de monsieur Réjean Hébert, il est résolu à l'unanimité des conseillers de ratifier la demande d'aide financière de 20 000 \$, déposée auprès « d'Hydro-Québec », relativement aux fêtes reliées au 150<sup>e</sup> anniversaire de la fondation de la Municipalité de Saint-Siméon.

**Rés # 19-03-23          DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA PISTE DE *DIRT*  
*BIKE***

Sur proposition de monsieur Jean-Guy Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers de ratifier la demande d'aide financière déposée dans le cadre du programme « FRIL », relativement à la confection d'une piste de *dirt bike* (moto hors route).

**Rés # 19-03-24          DONS, COTISATIONS ET/OU SUBVENTIONS**

Sur proposition de madame Diane Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers de verser les dons, cotisations et/ou subventions ci-après :

- |  |           |
|--|-----------|
| - Camping Québec, frais d'attestation de classification          | 444,95 \$ |
| - Comité de la Chasse aux trésors de Charlevoix, aide financière | 500,00 \$ |

**Rés # 19-03-25          APPUI À LA FÉDÉRATION DES VILLAGES-RELAIS**

CONSIDÉRANT que le Programme Village-relais a été lancé en 2006 et qu'il compte 41 municipalités accréditées à ce jour;

CONSIDÉRANT que le Programme vise deux grands objectifs qui sont de contrer les effets de la fatigue au volant en offrant des lieux d'arrêt sécuritaire et de contribuer au développement local des municipalités accréditées;

CONSIDÉRANT que le Programme s'inscrit parfaitement dans la *Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022* et de son ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

CONSIDÉRANT que l'entente qui lie les municipalités accréditées et le ministère des Transports est composée d'engagements des deux parties et que la mise en œuvre et la réussite de ce Programme ne peuvent se faire sans la participation pleine et entière des Villages-relais avec leurs commerçants et celle du Ministre des Transports;

CONSIDÉRANT que les Villages-relais se sont dotés d'une Fédération pour les représenter auprès des différents partenaires gouvernementaux;

- CONSIDÉRANT que le Programme Villages-relais génère des économies substantielles au ministère des Transports en termes d’immobilisation et d’exploitation par rapport aux autres éléments formant les parcs routiers;
- CONSIDÉRANT la nécessité de promouvoir le Programme Village-relais pour être mieux connu du grand public et ainsi en assurer pleinement son rôle;
- CONSIDÉRANT qu’au cours des 10 dernières années, le réseau a bénéficié de seulement 3 grandes campagnes de promotion, soit de 2012 à 2014;
- CONSIDÉRANT les différences significatives qui existent entre les municipalités accréditées, tant au niveau de la population (de 270 à 10 000 de population), qu’au niveau des moyens dont elles disposent pour honorer leur engagement de Village-relais et qu’elles doivent respecter une charte qualité en offrant plusieurs services de base l’année durant;
- CONSIDÉRANT que toutes les municipalités investissent et réalisent chaque année des travaux d’amélioration des aménagements afin de rendre les lieux publics plus accessibles et sécuritaires;
- CONSIDÉRANT que par leur engagement pour la sécurité routière, les Villages-relais seraient en droit de s’attendre à une meilleure reconnaissance passant par le biais de programmes gouvernementaux ayant pour objectif de les assister au maintien de leur rôle qui offre davantage de services qu’un parc routier.
- À CES CAUSE, Sur proposition de monsieur Réjean Hébert, il est résolu à l’unanimité des conseillers de demander à Mme Émilie Foster, députée de la circonscription Charlevoix–Côte-de-Beaupré et au Ministre des Transports, monsieur François Bonnardel, de soutenir les Villages-relais et leurs préoccupations préalablement mentionnées qui sont notamment d’obtenir une campagne de promotion d’envergure pour mieux faire connaître les services du réseau et l’obtention d’un soutien du ministère des Transports et des ministères partenaires, Tourisme et Affaires municipales et de l’Habitation pour la réalisation de projets permettant aux Villages-relais de jouer pleinement leur rôle en matière de lieu d’arrêt sécuritaire pour les usagers de la route.

c.c. Fédération des Villages-relais du Québec.

**Rés # 19-03-26      RENDEZ-VOUS QUÉBÉCOIS DU LOISIR RURAL 2019**

Sur proposition de monsieur Jean-Guy Harvey, il est résolu à l’unanimité des conseillers d’autoriser monsieur Alexandre Martel, coordonnateur en loisir, à participer au « Rendez-vous québécois du loisir rural 2019 », qui aura lieu à Chandler, les 7, 8 et 9 mai prochain.

Que les frais d’inscription, au coût de 80 \$ (plus taxes) et de déplacements seront défrayés par la Municipalité, selon les termes du règlement numéro 186.

**CORRESPONDANCE :**

- **DOMAINE LAFOREST**  
Châmes sur camion incendie de la municipalité.
  
- **MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (MMQ)**  
Notre ristourne d'assurances pour l'année 2018 est de 3 606 \$.

Une seconde période de questions réservée au public débute à 20 h 03 et prend fin immédiatement (aucune question).

**Rés # 19-03-27      FERMETURE DE LA SÉANCE**

Sur proposition de madame Diane Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers de lever la séance.

Il est 20 h 03.

*Moi, Sylvain Tremblay, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut ma signature sur toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

---

Sylvain Tremblay  
Maire

---

Sylvie Foster  
Directrice générale